

Bon No: 004418726		1ere Gachée: 10:16 (1)		Date: 21/04/2026		reap200426135641		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 2.75 m3		référence commande(2): 06.03.55.56.74					
client: 411243		LAURENSIS STEPHANE SASU**		37 BIS AVENUE DU DOCTEUR		Véhicule:			
chantier: 124303				51110		P96		PUMI LAMBERT	
		TINQUEUX		5 rue Joseph Lacroix					
				06.03.55.56.74					
				51430 Tinqueux					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
11:00						température:			
						vitesse du vent:			
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJBAP5C350		BPS				XF1		CL 0,40	
								consistance(7)	
								Dmax	
								SF1	
								10	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 SF1 Dm10 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI LAMBERT BARBOTINE TUYAUX PUMI 2H CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700 SPHRE OPTIMA 1369				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1